

## Contribution 7

### Épreuves communes en Suisse francophone : quelles opportunités, quels défis technologiques ? (7644)

*Sophie Tapparel & Oliver Properi*

*Institut de recherche et de documentation pédagogique, Suisse*

**Mots-clés :** technologie, charge cognitive, inégalités sociales

Cette communication a pour objectif de discuter des opportunités et des défis liés à la réalisation d'un dispositif d'évaluation externe basé sur la mutualisation d'items existant en mode de passation informatisé ou en mode de passation papier-crayon.

En Suisse l'éducation relève principalement de la compétence des cantons qui coordonnent leurs travaux, au niveau national, au sein de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et, au niveau de la Suisse romande (partie francophone) et du Tessin (partie italophone), au sein de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Dans le domaine de l'évaluation, les pratiques cantonales sont diverses. Chaque canton détermine s'il organise des épreuves cantonales et, le cas échéant, les fonctions de l'épreuve, les degrés scolaires et les domaines disciplinaires visés. Certains cantons proposent des épreuves informatisées alors que d'autres pas. Au niveau national, des tests de référence informatisés ont été introduits en 2016 pour évaluer l'atteinte, par les élèves suisses, des standards nationaux de formation.

Le dispositif d'évaluation étudié (Projet EpRoCom) consiste prioritairement « à la mise à disposition d'une banque d'items valides, pertinents, fiables et fondés sur les objectifs et progressions d'apprentissage du PER [Plan d'études romand], dans laquelle les enseignants et les cantons pourront librement puiser et à partir de laquelle, sur décision de l'Assemblée plénière en fonction des besoins et des opportunités, une épreuve commune romande pourra de temps à autre être mise sur pied et pilotée par l'IRDP et ses partenaires scientifiques dans le but de vérifier à plus large échelle certaines atteintes spécifiques du PER » (Masterplan EPROCUM, 2016, p. 3). Il s'agit d'un instrument créé sur décision politique et visant la concrétisation de l'Art. 15 de la Convention scolaire romande (CSR) adoptée par l'Assemblée plénière de la CIIP le 21 juin 2007. Dans cet article, il est notamment mentionné que la CIIP « organise des épreuves romandes communes à l'Espace romand de la formation afin de vérifier l'atteinte des objectifs du plan d'études ». La CSR vise l'application, au niveau de la Suisse romande, de l'Accord intercantonal sur l'Harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) adopté en 2007 par l'Assemblée plénière de la CDIP. L'Art. 8 de HarmoS stipule, entre autres, que chaque région doit harmoniser et coordonner son plan d'études, ses moyens d'enseignement et ses instruments d'évaluation.

Dans ce contexte, l'institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) a reçu le mandat de coordonner scientifiquement le projet EpRoCom et de développer le dispositif d'évaluation. La CIIP a fixé, en 2016, les domaines disciplinaires pour lesquelles des ressources évaluatives devront être mises à disposition : il s'agit des domaines du français (c.-à-d. langue de scolarisation) et des mathématiques. Elle a déterminé un des principes d'alimentation de la banque d'items : la mutualisation des ressources cantonales existantes. Un autre principe d'alimentation étant la mutualisation des items nationaux (Règlement d'organisation de la Banque de données de tâches de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 23.01.2014). Les items mis à disposition de l'IRDP pour la réalisation de la banque d'items sont donc soit en mode de passation informatisé soit en mode de passation papier-crayon.

Cette contrainte politique offre l'opportunité de repenser l'évaluation des apprentissages des élèves au niveau de la Suisse romande en envisageant une éventuelle transition - items en mode de passation papier-crayon en items en mode de passation informatisé ou inversement - en articulation avec les spécificités du PER et les degrés scolaires pour lesquels les items sont conçus.

Le PER est un « curriculum qui définit ce que les élèves doivent apprendre » (PER, présentation générale) qui ne spécifie ni les « objets » à évaluer ni les modalités d'évaluation (de Pietro, Roth & Sanchez Abchi, 2016). Il ne s'agit dès lors pas d'un référentiel d'évaluation (Marc & Wirthner, 2013) auquel les concepteurs d'épreuves peuvent directement se référer pour les construire.

Une première modélisation en vue de l'élaboration d'un système de prise d'information fondé sur le PER a été réalisée par les chercheurs de l'IRDP et articule les différents statuts des objets du PER (compétences, connaissances dans ses dimensions savoirs et savoir-faire) et les différents types de questionnement (tâche complexe, problème, exercice, quizz) (de Pietro & Prosperi, 2017). La question qui se pose aujourd'hui est la suivante : quelle version d'items privilégier, items informatisés vs items papier-crayon, pour évaluer les compétences et les connaissances formulées dans le PER en articulation avec les différents types de questionnement identifié afin de ne pas désavantager certains sous-groupes de la population en raison notamment de leurs compétences linguistiques et de leur situation socio-économique ?

L'étude de la littérature portant sur les différences de performance des élèves entre items en mode de passation informatisé et items en mode de passation papier-crayon (notamment Bennett 2003 ; Bessonneau, Arzoumanian & Pastor, 2015 ; Laurier & Diarra, 2009) pour les domaines des mathématiques et du français permet de dégager, comme support à la réflexion, un certain nombre de paramètres. Il s'agit notamment de prendre en considération : la structure de l'item (longueur des textes proposés, nombre de documents, mise en page...) ; le type de tâche mise en jeu (procédure en plusieurs étapes ; raisonnement...) ; et, les contraintes liées à la spécificité du support (brouillon ; manipulation de la souris ; familiarité des élèves avec l'utilisation du clavier dans les tâches de production...).

Sur la base de ces premières considérations, une analyse a priori (Bessot, 2003) de tous les items mutualisés est effectuée afin d'identifier la charge cognitive mobilisée dans la réalisation des items en mode de passation informatisé et des items en mode de passation papier-crayon et ce eu égard à l'objet du PER visé et au type de questionnement utilisé.

Une tentative de modélisation articulant statuts des objets du PER, type de questionnement et support de l'item (informatisé vs papier-crayon) est proposée. Les premiers résultats montrent que, pour le degré scolaire 8<sup>e</sup> (élèves de 10-12 ans), les items en mode de passation informatisé sont à privilégier pour évaluer des savoirs articulés à un questionnement de type quizz alors que les items en mode de

passation papier-crayon sont à recommander pour évaluer des compétences articulées au questionnement de type « tâche complexe ».

## Bibliographie

- Bennett, R.E. (2003), *Online Assessment and the Comparability of Score Meaning*, Educational Testing Service Research Memorandum RM-03-05 (<http://www.ets.org/Media/Research/pdf/RM-03-05-Bennett.pdf>).
- Bessonneau, P., Arzzoumaninan, P., & Pastor, J.-M. (2015). Une évaluation sous forme numérique est-elle comparable à une évaluation de type « papier-crayon » ? *Education & Formation*, 86-87, 159-180.
- Bessot, A. (2003) Une introduction à la théorie des situations didactiques, *Cahier du Laboratoire Leibniz 91*, Grenoble : Laboratoire Leibniz. <http://www-leibniz.imag.fr/LesCahiers/2003/Cahier91/ResumCahier91.html>
- De Pietro, J.-F., Roth, M., et Sánchez Abchi, V. (2016). Vers un référentiel pour l'évaluation : choix politiques et enjeux didactiques. Neuchâtel : IRDP.
- De Pietro, J.-F., et Properi. O. (2017). *Modélisation en vue de l'élaboration d'un système de prise d'information fondé sur le PER*. Communication présentée à la séance de la COMEPRO du 4 septembre 2017.
- Laurier, M. et Diarra, L. (2008). L'apport des technologies dans l'évaluation de la compétence à écrire. Dans J.-G. Blais (dir), *Évaluation des apprentissages et technologies de l'information et de la communication. Enjeux, applications et modèles de mesure*. (p. 77-104). Québec : Presses de l'Université de Laval.
- Marc, V., et Wirthner, M. (2013). *Développement d'un modèle d'évaluation adapté au PER*. Rapport scientifique du projet d'épreuves romandes communes. Neuchâtel : IRDP.